

Vœu présenté par Didier Antonelli, les élu.es du groupe Paris en Commun 14^{ème} et les élu.es de la majorité municipale relatif à la suppression de l'enseignement de la technologie en 6^{ème} à la rentrée 2023

Conseil d'arrondissement du 20 juin 2023

Considérant que Le ministre de l'éducation nationale a annoncé par voie de presse le 12 janvier dernier son intention de supprimer l'enseignement de Technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023.

Considérant que l'enseignement de la technologie a toute sa place parmi les disciplines indispensables à la culture générale commune que doit acquérir tout élève. En outre, son rôle dans l'acquisition de notions et compétences dans la maîtrise de l'informatique et des outils numériques sur cette première année de collège est primordial et ne peut être remis en question.

Considérant que cette mesure retire aux élèves la possibilité de consolider dès leur entrée au collège de nombreuses notions parfois insuffisamment abordées au primaire et qui concourent de façon indéniable à une meilleure compréhension du monde qui les entoure.

Considérant qu'avec cette mesure l'enseignement de Technologie, initié dès l'école maternelle et poursuivi au primaire sous la dénomination de « sciences et technologie », serait ainsi amputé en toute incohérence de l'un de ses piliers sur la dernière année du cycle 3 en Sixième, avant de réapparaître en Cinquième et sur l'ensemble du cycle 4.

Considérant que pour compenser cette suppression, l'annonce d'une « revalorisation » de l'enseignement de la Technologie sur le cycle 4 paraît bien imprécise et incongrue.

Considérant que cet enseignement est en effet malmené et déconsidéré par ce même ministère depuis de nombreuses années : horaires réduits, groupes à effectifs réduits supprimés, moyens diminués, arrêt des apprentissages manuels, malgré les interpellations régulières des professeurs, de leurs associations, des syndicats et de nombreux acteurs reconnus des mondes scientifiques et professionnels.

Considérant que ce choix du ministère met clairement en danger les postes d'enseignants de Technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée.

Considérant que cette décision arbitraire, incohérente et impromptue n'est assurément au final qu'une mesure purement comptable, supprimant une discipline pour financer à moyens constants des heures de soutien en faveur d'autres matières..

Didier Antonelli, les élu.es du groupe Paris en Commun 14^{ème} et les élu.es de la majorité municipale montrent par ce vœu sa ferme opposition à la suppression de la Technologie en Sixième et demande au ministre de l'Éducation Nationale de revenir sur cette suppression de l'enseignement de Technologie en classe de 6[°] et de donner au 1^{er} degré les moyens de travailler correctement au lieu de créer cette pseudo-remédiation au collège.